

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Mantes la Jolie
Le : 21/03/2023
Et
Publication ou notification du :
21/03/2023

L'an 2023, le 10 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2023.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, , DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

Pouvoirs :
DE BERTRAND France a donné pouvoir à PIERRE Alain
LEGER Céline a donné pouvoir à LEVACHER Thierry

Absente :
GARRIER Amandine

A été nommée secrétaire : Christine CORDIEZ

2023-III-06 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

L'instruction comptable M57 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation.

Les résultats au 31 décembre 2022 du compte administratif se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2022	Compte administratif 2022
Recettes	808.848,53 €	751.070,08 €
Dépenses	808.848,53 €	590.892,19 €
Résultat de l'exercice 2022		160.177,89 €
Résultat antérieur reporté		160.988,53 €
Résultat cumulé au 31/12/2022		321.166,42 €

Section d'investissement	Budget 2022	Compte administratif 2022
Recettes	1.465.105,67 €	883.109,69 €
Dépenses	1.465.105,67 €	756.110,91 €
Résultat de l'exercice 2022		126.998,78 €
Résultat antérieur reporté		252.864,96 €
Résultat cumulé au 31/12/2022		379.863,74 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/03/2023

Application agréée E-legalite.com

L'état dressé des restes à réaliser 2022 fait apparaître les montants suivants :

- 125.914,00 € en dépenses d'investissement
- 175.963,00 € en recettes d'investissement

Soit un solde créditeur de 50.049,00€

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2022,

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif 2022 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 321.166,42 €
- Un excédent d'investissement de 379.863,74 €

Constatant que la capacité de financement des restes à réaliser s'élève à 50.049,00 €,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 08 mars 2023,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 qui doit apurer obligatoirement le déficit éventuel d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Article 1 : Affecte à la ligne R001 du budget 2023, **379.863,74 €** constatant l'excédent d'investissement.

Article 2 : Affecte à la ligne R002 du budget 2023, **321.166,42 €** constatant l'excédent de fonctionnement.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/03/2023
Le Maire
Patrice LE BAIL



REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2023

Application agréée E-legalite.com